

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
VF/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008

### DELIBERATION

#### OBJET : Acquisition de diverses parcelles à Saint-Mathurin

Rapporteur : Vincent HUBY

La société des Kaolins propose à la ville l'acquisition de plusieurs parcelles sur le secteur de la rue Sainte-Anne et Saint-Mathurin. Il s'agit des parcelles suivantes :

Parcelles	Contenance en m <sup>2</sup>	Classement PLU
CM 106	4 820	Na + partie en espace boisé classé (EBC)
CM 105	3 534	Na + partie EBC
DA 52	655	Na
DA 53	1 335	Na
DA 57	6 040	NA – Nds – EBC
	16 384	

Il est proposé une acquisition au prix de 0,46 € le m<sup>2</sup> soit un prix d'acquisition de 7 536,64 €, frais notariés en sus.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE l'acquisition des parcelles CM 106 et 105, DA 52, 53 et 57 au prix de 0,46 € le mètre carré, frais de notaire en sus ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
Le maire,  
conseiller général

Loïc LE MEUR